

## **FICHE D'INSCRIPTION au Vide-grenier du 23 Septembre 2017**

**NOM :**

**PRENOM :**

**ADRESSE :**

**Téléphone :**

**MAIL :**

**Nombre de stand :**                    **x 20 euros =**                    **euros réglés par chèque - espèces**

Je déclare sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 manifestations de vente au déballage au cours de l'année 2016 (Article R321-9 du Code Pénal) et avoir pris connaissance du présent règlement.

Fait le :

Signature :

---

### **REGLEMENT DU VIDE-GRENIER ORGANISE PAR L'ASSOCIATION TEDÉTOI**

#### **HORAIRES : 6H – 18H**

- L'association TEDÉTOI organise un vide-grenier le 23 Septembre 2017 dans le grand pré de Saint Vallier de Thiey, sur l'aire goudronnée et dans l'allée du haut sous les arbres.
- L'accueil des exposants se fera à partir de 6H et jusqu'à 8H. Au-delà de cette heure tous les véhicules devront quitter le pré pour stationner sur les proches parkings alentours.
- Les emplacements auront une superficie de 5m x 3m environ (selon les emplacements) et le tarif sera de 20 euros par emplacement ou de 15 euros à partir du 2<sup>ème</sup> emplacement.
- La réservation des places se fera à réception du paiement de(s) l'emplacement(s) , d'un chèque de caution d'un montant de 20 euros accompagné(s) de la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité et du présent règlement daté et signé.  
Le chèque de caution sera restitué aux exposants respectueux du présent règlement au moment de leur départ.
- En cas d'intempéries il n'y aura pas de date de report. La décision d'annuler la manifestation sera prise uniquement le matin du 23 Septembre par l'organisateur.
- L'installation des exposants se fera sur l'emplacement désigné par les bénévoles organisateurs dans l'ordre d'inscription. A partir de 7H45 l'emplacement réservé non occupé sera considéré libre et pourra être attribué à une autre personne par l'organisateur.
- Le vide-grenier est ouvert uniquement aux particuliers ou associations. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles (vente d'animaux, armes, nourriture, CD – DVD – K7 non originaux, produits inflammables etc....)
- Les participants au vide-grenier devront laisser leur emplacement propre. Ils devront prendre en charge leurs invendus et en aucun cas les abandonner sur la chaussée ou aux alentours du pré. Ils devront se débarrasser eux mêmes des invendus à la décharge.
- Le fait de s'inscrire vaut acceptation du présent règlement.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 06.66.30.64.15 ou [ass.tedetoi@orange.fr](mailto:ass.tedetoi@orange.fr)

NOM :

Signature :